Office Culturel de Trégueux

8ème Salon de peinture et sculpture : Treg'Art

du 20 au 22 mars 2027

TREGUEUX

La Clef des Arts - 27 rue Marcel Rault - TREGUEUX

FICHE D'INSCRIPTION (date limite de retour du dossier : 22 janvier 2027)

A retourner à : La Clef des Arts - OCT - 27 rue Marcel Rault - 22950 TREGUEUX

Nom : Prénom :

Adresse :

Email : Tél : Mobile :

Techniques présentées :

*Pour une mise en valeur optimale des œuvres présentées, chaque participant adressera par e-mail à l'OCT (*office.culturel@gmail.com*), pour le 22 janvier au plus tard, les photos des œuvres exposées, ou à défaut des photos représentatives du type des œuvres exposées, ainsi que les dimensions de ces œuvres qui ne devront pas dépasser du cadre du panneau d'exposition.*

Droit d'inscription : 25 € (règlement à effectuer par chèque à l'ordre de : "OCT")

✂----------

Ne seront retenues, pour la sélection, que les fiches complétées et photos des œuvres, accompagnées du chèque d'inscription de 25 € et de l'attestation ci-jointe.

ATTENTION : L'organisation se réserve le droit de refuser des candidatures en fonction de l'espace disponible (Les candidats refusés seront alors avisés par courriel et leur chèque leur sera restitué).

REUNION PREPARATOIRE **: Lundi 8 février 2027 à 18 h (présence fortement souhaitée)**

(à La Clef des Arts – 27 Rue Marcel Rault à Trégueux)

Organisation du salon : voir Règlement intérieur du salon ci-joint

Vendredi 19 mars : de 16h à 18h : installation des œuvres (les noms des œuvres seront indiqués sur les étiquettes fournies par l'organisation en dehors de tout autre moyen)

- Les panneaux d'exposition peinture ont la dimension suivante : hauteur 1,15 m ; largeur 1,60 m (dans le sens horizontal). **Il ne sera fourni ni chaînettes, ni crochets**
- L'envoi de la fiche d'inscription vaut acceptation du règlement du salon ci-joint

Samedi 20 mars : - Vernissage à 11h
- Ouverture de l'exposition et accueil du public de 12h à 18h30

Dimanche 21 mars : Ouverture au public de 10h à 18h30

Lundi 22 mars : - Ouverture au public de 9h à 12h00 et de 13h30 à 17h30
- Démontage de 17h30 à 18h30

Rappel : *chaque exposant prend en charge l'assurance de ses œuvres pour la durée du salon. L'OCT organisateur décline toute responsabilité en cas de dommages quelle qu'en soit la cause.*

ATTESTATION (à retourner avec l'inscription)

Je soussigné(e):

• Nom :

• Prénom :

• E-mail :

• Tél fixe : Tél mobile :

• Adresse complète :

sollicite mon inscription à la manifestation organisée les 20, 21 et 22 mars 2027 à Trégueux par la mairie et l'Office Culturel de Trégueux dans le cadre de son 8ème salon Trég'Art.

Je suis titulaire de l'inscription SIRET n°

(Éventuellement) immatriculation à la Maison des Artistes n°

Ou à défaut : Carte d'identité n°

J'ai lu et j'accepte les termes du règlement intérieur du salon et ai pris note que les ventes d'œuvres ne sont pas permises dans le cadre du Salon. Toute éventuelle transaction sera faite en dehors du salon, et sous l'entière responsabilité des exposants, à l'exclusion de toute intervention de l'OCT.

Fait à le

Signature :

Cette attestation est à retourner obligatoirement avec votre inscription et paiement

Règlement intérieur du salon

1 – Inscription au salon

Le salon est ouvert aux peintres et sculpteurs amateurs et professionnels.

Les artistes professionnels doivent être régulièrement déclarés auprès des administrations compétentes et être au moins titulaires d'un n° SIRET à indiquer sur la fiche d'inscription. Les artistes amateurs non inscrits au SIRET qui ne participent pas à plus de deux expositions par an fourniront le numéro de leur carte d'identité.

Les frais d'inscription au salon sont de 25 €.

La fiche d'inscription accompagnée de l'attestation et du règlement par chèque bancaire, est à adresser à l'OCT (*La Clef des Arts – OCT – 27 rue Marcel Rault – 22950 TREGUEUX*).

Afin d'organiser et d'harmoniser l'exposition, l'OCT procédera à une sélection à partir de photos des œuvres. Celle-ci seront à adresser par mail à : office.culturel@gmail.com.

Toutes ces démarches sont à faire avant la date butoir des inscriptions. Seuls les dossiers complets pourront être pris en compte dans la limite des places disponibles.

2 - Emplacements

Les emplacements d'exposition dans la salle de la Clef des Arts sont attribués par l'organisation qui tiendra compte des styles des œuvres présentées pour qu'elles soient au mieux mises en valeur. Chaque emplacement se verra attribuer un numéro qui sera communiqué aux participants avant la mise en place de l'exposition.

Un panneau de 1,15 m x 1,60 m (dans le sens horizontal) sera mis à disposition des peintres. Il sera équipé d'un dispositif d'éclairage. Les tableaux seront espacés d'au moins 10 cm. Ils ne devront pas dépasser du cadre du panneau d'exposition (ni par le haut, ni par le bas!).

Pour les exposants en sculpture, un espace d'environ 2 m² leur sera réservé. Des plots de petite taille peuvent leur être mis à disposition, la demande devant en être faite avant le jour de mise en place de l'exposition.

Un plan des emplacements attribués sera à disposition des artistes à l'entrée de la salle de la Clef des Arts le vendredi après-midi pour permettre l'accrochage des toiles.

3 – Montage-démontage de l'exposition

Le montage-démontage est assuré par les artistes exposants :

- Le vendredi de 16h à 18h : accrochage des œuvres (Prévoir vos propres chaînes et petits crochets pour suspendre vos œuvres)

- Le lundi de 17h30 à 18h30 : décrochage des œuvres

4 – Vernissage

Le vernissage a lieu le samedi à 11h, en présence des exposants.

5 – Tenue de l'exposition

Il est souhaitable que le maximum d'artistes soit présent pendant la durée de l'exposition (en particulier les après-midis du samedi et du dimanche) selon un planning établi lors de la réunion préparatoire.

Chaque artiste se verra remettre un badge à son nom afin de favoriser l'échange avec le public.

Par ailleurs une permanence d'accueil sera organisée par l'OCT et par des artistes volontaires pour permettre l'accueil des visiteurs.

Les ventes d'œuvres ne sont pas autorisées pendant l'exposition. Toutefois, les coordonnées des artistes pourront être à disposition à l'accueil. L'OCT laisse les visiteurs s'adresser aux exposants mais aucune transaction ne peut avoir lieu dans le cadre du Salon.

6 – Engagement des exposants

L'envoi du dossier d'inscription vaut acceptation du présent règlement du salon. Toute difficulté ou demande d'interprétation sera soumise au directeur de l'OCT en charge de l'organisation du salon.

Les exposants renoncent formellement à tout recours contre l'organisation en cas de dégradation ou de vol d'une ou plusieurs de leurs œuvres, et font leur affaire personnelle de la souscription éventuelle d'une assurance de ces dernières. Dans ce cas, l'assureur devra également prévoir au contrat souscrit par l'exposant une clause de renonciation à tout recours contre l'Office Culturel de Trégueux, organisateur du salon.

Office Culturel de Trégueux, 09 novembre 2026